



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16 / 06 / 2023

Dossier complet le : 16 / 06 / 2023

N° d'enregistrement : 2023 7250

1 Intitulé du projet

Déclaration de création d'un seul forage d'irrigation en eau souterraine sur la commune de "MAISNIERES (80220) EMBREVILLE(80570), ou DARGNIES (80570)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA FERME DE TOUVENT

Raison sociale

SCEA FERME DE TOUVENT

N° SIRET

8 2 4 7 1 5 0 3 1 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

THIEBAUT

Prénom(s)

François

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 27 du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement	Tableau annexé au R122-2 a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. IOTA: Rubrique 1.1.1.0 sondage, forage [...] en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines (D)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de réalisation d'un forage d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 80 à 100 m environ à MAISNIERES, EMBREVILLE ou DARGNIES dans le département de la Somme.
Il s'agit d'un projet porté par la SCEA Ferme de Touvent, en commun avec deux autres exploitations du secteur, la SCEA des Bosquets et l'EARL Cardon à BUIGNY les GAMACHES.
Trois sites d'essai sont choisis pour en retenir un seul en définitive. Cela sera fonction du succès de la recherche d'eau (manque de références locales)
Construction en cas de succès de l'opération de pompage, d'une station de pompage.
Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre dans ce secteur.
La profondeur de la nappe atteint 23 à 57 m selon les sites d'où la profondeur de 80 à 100 m pour les forages.
Le captage AEP le plus proche est à 3200 m au sud est du site 1 sur la commune de Dargnies, le forage d'irrigation le plus proche est à 7 km au NE du site 1, et 3 forages pour alimentation des animaux sont situés entre 900 et 1000 m. Le projet se trouve au sein du bassin versant de la Bresle, masse d'eau de la Bresle, en bordure de plateau, à 3 km environ de la rivière et des marais qui l'accompagnent.

4.2 Objectifs du projet

Irrigation des cultures de pommes de terre 80 ha, pois 20 ha et lin 20 ha pour les trois exploitations
Le Volume souhaité atteint 199 000 m³/an, pour un débit espéré de 120 m³/h, ce qui fait environ 63 000 m³ par exploitation

La SCEA et les deux autres exploitations n'exploitent aucun autre forage

La consommation d'eau d'irrigation est extrêmement faible dans le bassin de la BRESLE
Planter pommes de terre et légumes sans irrigation à l'heure actuelle devient très risqué économiquement vue l'évolution climatique

La rivière BRESLE est à un niveau de débit correct à ce jour (mi juin 2023)

Ce secteur est très peu irrigué à ce jour, le projet ne sera donc pas pénalisant pour les milieux naturels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary de 80 m de profondeur + essais de pompage longue durée, durée 3 j à une semaine. Édification d'une station de pompage et intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects. Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m² minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.

Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 380 mm, tubage de 315 mm, cimentation de la tête de colonne jusque 20 m afin d'éviter les infiltrations. Tout cela si le débit obtenu est suffisant (120m³/h comme objectif) : un forage de reconnaissance de plus petit diamètre sera éventuellement réalisé au préalable afin de s'en assurer. Les crépines seront situées à partir de la nappe jusque 80 m de profondeur ou presque.

Une coupe de forage prévisionnelle est jointe à ce dossier en annexe.

Toutes les précautions seront prises au moment des travaux pour éviter la pollution de la nappe, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, ainsi que pour le rebouchage éventuel en cas d'échec de forage.

Pour le calcul de l'influence (selon la méthode du BRGM), les caractéristiques de l'aquifère ont été estimées de la façon suivante en l'absence de références plus précises.

Transmissivité = 0,001m²/s coef emmagasinement = 0.0125. Il est escompté sans certitude une productivité moyenne dans ce secteur de plateau. Le rayon d'influence est estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob à environ 119 m. Ce rayon est indépendant du débit, mais dépend de la durée de pompage en continu, par contre le rabattement de la nappe est dépendant du débit de pompage. Ce rabattement est évalué à 94cm à 100 m pour 120 m³/h. A 119 m l'influence redevient nulle selon les calculs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation

La tête de forage sera protégée par une margelle bétonnée de 3 m² au minimum et d'une hauteur de 0.30 m au-dessus de la margelle. La tête du forage s'élèvera de 0.50 m au-dessus du terrain naturel et sera située dans un local fermé à clé.

Le forage sera équipé d'une pompe alimentée à l'électricité. Les habitations les plus proches sont à environ 700 m du site d'essai 1, puis à 500m du site d'essai 2, et enfin 750 m à l'ouest du site 3.

Le site est situé à une altitude NGF de 93 m environ pour le site d'essai 1 et à 95 m environ pour le site d'essai 2, 110 m pour le site 3. La nappe est à une profondeur de 23 à 50 m environ et les dièves ("mur" de la nappe) à une profondeur de 100 m au moins. Le forage aura donc une profondeur de 80 à 100 m au maximum selon les sites.

Dans le cas où la recherche d'eau s'avérerait infructueuse, le ou les forages seront rebouchés conformément à la réglementation et aux règles de l'art décret du 11 sept 2003).

Géologie : depuis la surface, épaisseur de limons/argile de quelques m, puis craie du Sénonien jusque 80 à 100 m. Crépines : tube plein jusque 25 m au moins, puis crépines à partir de 25 à 50 m jusque 80 à 100 m.

Les distances aux habitations les plus proches sont de 675 m pour le site 1; 500 m pour le site 2, et 775 m pour le site 3. Les forages les plus proches sont utilisés par des élevages, et de petit débit, de 700 à 1000m (5 m³/h maxi). Le forage d'irrigation le plus proche est à Tours en Vimeu à 7 km au NE du site 1.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une notice d'incidence avec calcul du rayon d'influence selon la méthode du BRGM ;

Le projet ne se situe pas dans les périmètres de protection d'un AEP, le captage AEP le plus proche est à 3200 m. Aucune influence n'y est possible. Le forage agricole le plus proche hors de la SCEA, à 1200 m environ du site 1, ne sera pas touché.

Trois forages de petit débit alimentent des élevages, à une distance de 900 à 1000 m du site 2, ils sont trop éloignés et distants des sens d'écoulement pour être affectés. Leur débit est faible, il n'y aura pas concurrence entre les forages.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur maxi 100 m environ, emprise au sol de la station environ 10 m ² . Diamètre du forage 380 mm, l'eau est entre 23 et 57 m environ donc la cimentation sera réalisée jusque 20m; tube PVC plein jusque 25 à 50 m de diamètre ext 315 mm, crépiné ensuite jusque près de 100 m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : cf plans joints _____

Lieu-dit : _____

Localité : Dargnies (80220), Embreville (80570) ou Maisnières (80570) _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Implantation sur les communes de MAISNIERES, EMBREVILLE OU DARGNIES

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI zone N

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	prélèvement en nappe souterraine, 199 000 m ³ maximum à l'année. Impact très faible au regard du peu de prélèvements présents dans le secteur. Les débits d'étiage en année sèche (décennale) sont de 4,5 m ³ /s, à PONTS ET MARAIS soit 142 M de m ³ , soit pour le projet 1,4 pour mille de l'écoulement de la BRESLE qui n'a même pas son débit maximum à Ponts et Marais.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori pas de modification prévisible hormis le pompage d'un volume prévisionnel maximal de 199 000m ³ dans la ressource en eau pour trois exploitations, soit une moyenne de 63 000 m ³ /an par exploitation. Cela permet d'optimiser la ressource et d'éviter de réaliser trois forages, un par exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements dans la nappe souterraine sont très faibles dans le secteur considéré.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF existantes sont à 780 m pour la plus proche (site 2) les zones Natura 2000 sont dans la vallée de la Bresle à 3 km (site 2)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	emprise au sol maximale : entre 10 et 20 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juste le déplacement correspondant aux visites régulières de maintenance, entretien, vérification des lieux, approvisionnement en carburant s'il y a lieu (En principe non car l'alimentation est prévue à l'électricité)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il serait alimenté électrique à priori, donc sans émission de bruit. Le site 2 est à une distance de 500 m à l'ouest des premières habitations.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce ne sont pas des rejets à proprement parler mais un arrosage des cultures, destiné à favoriser leur croissance. Il ne doit pas excéder le besoin des plantes.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le sol agricole cultivé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Vues les productions de l'exploitation et les enjeux climatiques actuels, il est difficile d'éviter la création d'un forage pour assurer la pérennité de ces productions. A savoir que ces trois exploitations se sont finalement regroupées pour réaliser ce projet en commun, ce qui permet d'éviter la création de trois forages.

Une mesure compensatoire de type haie sera mise en place sur la commune de MAISNIERES sur 300 m afin de limiter le ruissellement en provenance du plateau et de favoriser l'infiltration (cf carte jointe).

Les trois exploitations adopteront des pratiques agronomiques de manière à optimiser les apports d'eau, et à les réduire au maximum en fonction des besoins de la plante, grâce à l'utilisation d'outils de pilotage pour le déclenchement de l'irrigation selon la réserve hydrique du sol.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minimale causée à l'environnement.

Le pompage sera saisonnier (3 à 4 mois maxi) et discontinu dans la journée.

La durée de pompage sera au maximum de 5 à 6 jours sur 20 à 22 h dans les périodes de pointe hors arrêts.

Le volume d'eau ramené à chaque exploitation sera peu élevé.

Les captages AEP sont au plus proche à 3200 m et les forages agricoles à 7km. Ils ne seront pas affectés vu la distance. Les impacts cumulés éventuels sont donc négligeables dans ce secteur et sur le bassin versant en général.

L'irrigation est très peu représentée et la pression sur la rivière occasionnée par le projet sera très faible.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Objet

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Localisation du projet
Localisation des zones Natura 2000
Localisation des ZNIEFF | ✓ |
| 2 | Carte des captages AEP, des forages voisins avec distances
carte hydrogéologique
carte géologique | ✓ |
| 3 | Photographie aérienne
Photographies des lieux | ✓ |
| 4 | mesure compensatoire | ✓ |
| 5 | | |

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom THEBAUT

Prénom François

Qualité du signataire Gérant de la SCEA Ferme de Touvent

À Maisnières

Fait le 1 4 0 6 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)



